

Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Arrêté du 3/10/95	2		<p><b><u>I. Engagement de la direction , rédaction d'un document précisant l'organisation mise en place au niveau de la sécurité anesthésique et évaluation périodique de cette organisation :</u></b></p> <p><b>A) Engagement de la direction</b></p> <p><b>1.</b> Le directeur ou son représentant (en terme d'assurance qualité) a-t-il défini, par écrit en matière de sécurité anesthésique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa politique ?</li> <li>- Ses objectifs ?, si oui quels sont-ils ?</li> <li>- Identifié les exigences relatives aux moyens à mettre en place et fourni les moyens ad hoc ?</li> <li>- Son engagement ?</li> </ul>				
Normes ISO9000	4.1	1					
		1					
		1					
Normes ISO9000	4.1.2.3	1	<b>2.</b> Une direction qualité dans le cadre de la démarche d'accréditation, a t-elle été mise en place ?				
Accréditat°	QPRx						
Normes ISO9000	4.1.2.3	1	<b>3.</b> Des relations existent-elles entre cette structure et les différents acteurs concernés par la sécurité anesthésique.				
Arrêté du 3/10/95	2	1	<p><b>B) Document de synthèse...</b></p> <p><b>1.</b> Un document de synthèse précisant l'organisation mise en place dans le cadre de la sécurité anesthésique existe t-il?</p>				
Arrêté du 3/10/95	2	1	<b>2.</b> Ce document a t-il fait l'objet d'une validation par les instances de l'établissement ?				
Arrêté du 3/10/95	2	0,5	<b>3.</b> Ce document a t-il été transmis à Monsieur le Préfet ?				
Arrêté du 3/10/95	2	1	<b>4.</b> Ce document est-il à la disposition des différents personnels concernés ?				
Arrêté du 3/10/95	2	1	<p><b>5.</b> Une mise à jour est-elle prévue et est-elle effective ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si oui, préciser le nombre de versions produites depuis 96 ?</li> </ul> <p>(Voir également la partie C de ce chapitre, page suivante)</p>				

Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Arrêté du 3/10/95 Accréditat° Normes ISO9000	6 QPR3d 4.17	1	<b>C) Evaluation périodique de l'organisation</b> <b>1.</b> L'établissement a-t-il mis en place une commission de suivi pluridisciplinaire permettant le contrôle de la bonne application des procédures mises en place et de la mise à jour de ces dernières ?				
		1,5	<b>2.</b> La commission se réunit-elle au moins une fois par an ? (bilan de la période écoulée, validation et/ou proposition de modifications de l'organisation...)				
		1,5	<b>3.</b> La commission se réunit-elle à chaque changement d'organisation et/ou d'équipement significatif?				
Normes ISO9000 Accréditat°	4.5 QPR3f	0,5	<b>4.</b> La gestion documentaire est-elle faite conformément aux recommandations des normes ISO 9000, c'est à dire : - Tenue à jour des différentes procédures ? - Indication sur les documents (type, version, approbation...) ? - Diffusion aux sites concernés des éditions pertinentes de documents ? - Retrait systématique des documents périmés/non valables des points de diffusion ou d'utilisation ? - Identification claire des documents périmés stockés à des fins légales et/ou de conservation des connaissances ?				
		0,5					
		0,5					
		0,5					
		0,5					

Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Texte	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
			<b><u>II. Environnement lié à la pratique de l'anesthésie</u></b>				
			<b>A) Le dossier anesthésique</b>				
Décret n° :94-1050	D712-40 D712-41	1	<b>1.</b> Une consultation pré-anesthésique est effectuée par un médecin anesthésiste (MAR) et une fiche de consultation pré-anesthésique est renseignée ? ( <i>cas d'une intervention programmée</i> )				
Décret n° :94-1050	D712-43	0,5	<b>2.</b> Un protocole d'anesthésie est établi, par un MAR sur les bases des résultats de la consultation pré-anesthésique ?				
		0,5	Se protocole est-il, pour chaque anesthésie, écrit ?				
Décret n° :94-1050	D712-50	1	<b>3.</b> Une feuille de surveillance peropératoire est-elle renseignée pour chaque patient anesthésié ?				
Décret n° :94-1050	D712-50	1	<b>4.</b> Une feuille de surveillance post-opératoire est-elle renseignée pour chaque patient anesthésié ?				
Décret n° :94-1050	D712-50	1	<b>5.</b> Une transmission écrite et systématique, par un MAR, des consignes destinées aux personnels qui accueillent le patient dans le secteur d'hospitalisation est-elle effectuée ?				
Décret n° :94-1050	D712-50	1	<b>6.</b> Les documents cités aux points A1 à A5 sont-ils classés dans le dossier médical des patients ?				
			<b>B) Les locaux</b>				
Décret n° :94-1050	D712-48	1	<b>1.</b> La ou les salles de réveil sont-elles situées à proximité d'un ou plusieurs sites d'intervention ? ( <i>Nota : si conditions de surveillances conformes à l'article D712-45 alors les salles d'accouchement et de sismothérapie peuvent tenir lieu de salle de réveil</i> )				
Rec. SFAR		1	<b>2.</b> La capacité, en nombre de postes, de la salle de réveil est-elle $f$ 1,5 fois le nombre de salles d'interventions attachées à cette salle ?				
Décret n° :94-1050	D712-49	1	<b>3.</b> Le personnel qualifié est-il en nombre suffisant ?: - Si $< 6$ postes : au moins 1 IDE formé à ce type de surveillance (idéalement 1 IADE) ? - Si $f 6$ postes : 2 IDE avec au mini. 1 IADE ?				
Décret n° :94-1050	D712-49	1	<b>4.</b> Les agents de la salle de réveil sont-ils sous la responsabilité définie d'un MAR qui peut intervenir sans délai ?				

Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Décret n° :94-1050	D712-42 D712-48	1	<b>5.</b> Les horaires d'ouverture de la salle de réveil sont-elles compatibles avec les programmes d'intervention et l'activité de l'établissement au titre de l'accueil des urgences ?				
Décret n° :94-1050	D712-44	2	<b>C) Matériels nécessaires à la pratique de l'anesthésie</b> <b>1.</b> Les matériels suivants sont-ils disponibles pour chaque patient (dans les <b>salles d'interventions</b> ) ? : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring continu de : ECG, SPO2, Débit O2 administré, FiO2 et Débit &amp; pression ventilatoire, ETCO2 si patient intubé,</li> <li>- Monitoring de la PI/PNI,</li> <li>- Arrivée de fluides médicaux et du vide,</li> <li>- Administration de gaz et vapeurs anesthésiques,</li> <li>- L'intubation trachéale,</li> <li>- La ventilation artificielle.</li> </ul>				
Norme NFS90-155	5	1	<b>2.</b> Le nombre mini. de prises <b>dans les différentes salles d'interventions</b> respecte-t-il la norme 90-155 ? soit: <p style="text-align: center;"><u>Induction anesthésie</u>  O2 : 1  Vide : 2  Air : 1  N2O : 1</p> <p style="text-align: center;"><u>Chirurgie os. &amp; G<sup>al</sup></u>  O2 : 1  Vide : 3  Air : 2  N2O : 1</p> <p style="text-align: center;"><u>Chirurgie cardio-vasculaire</u>  O2 : 2 (dont 1 pour la CEC)  Vide : 3  Air : 2  N2O : 1</p> <p style="text-align: center;"><u>Chirurgie ORL</u>  O2 : 1  Vide : 3  Air : 3  N2O : 1</p>				

			<p>(Suite de la question II.C.2)</p> <p style="text-align: center;"><u>Accouchements</u></p> <p style="text-align: center;">O2 : 2 Vide : 3 Air : 1 N2O : 1</p> <p>Les prises sur bras mobile sont-elles dédoublées ?</p>				
Décret n° :94-1050	D712-47	2	<p><b>3.</b> Les matériels suivants sont-ils disponibles, pour chaque poste, en <b>salle de réveil</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monitoring continu de : ECG, SpO2 ?,</li> <li>- Monitoring de la PNI ?,</li> <li>- Système de réchauffement patient ?,</li> <li>- Arrivée des fluides médicaux ?,</li> </ul>				
Décret n° :94-1050	D712-47	1	<p>La salle de réveil dispose t-elle, en outre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 dispositif d'alerte (ronfleur, interphone...) permettant, en cas de complication d'un patient, de faire appel aux personnels nécessaires ?</li> <li>- 1 respirateur muni d'alarmes de Pmax, débranchement et arrêt de fonctionnement ?</li> <li>- 1 Défibrillateur cardiaque (accès sans délai au minimum),</li> <li>- 1 moniteur de curarisation ?</li> </ul>				
Norme NFS90-155	5	1	<p><b>4.</b> Le nombre mini. de prises, en <b>salle de réveil</b>, respecte t-il la norme 90-155 ? soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- O2 : 1</li> <li>- Vide : 2</li> <li>- Air : 1</li> <li>- N2O : (1) optionnelle</li> </ul>				



Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Arrêté du 3/10/95	4	0,5	<b><u>IV. Modalités de vérification du bon état et du fonctionnement des DM avant utilisation sur un patient</u></b> <b>1.</b> Les qualifications des personnels chargés de ces vérifications sont-elles définies ? Si oui, quelles sont-elles ?				
Arrêté du 3/10/95	4	0,5	<b>2.</b> Les conditions de formation de ces personnes sont-elles définies ? Si oui, quelles sont-elles ?				
Arrêté du 3/10/95	4	1 1 1 1	<b>3.</b> Nature des opérations et protocoles retenus pour vérifier le bon fonctionnement des DM avant :  - Début de chaque programme interventionnel ? - Début de chaque anesthésie ? - L'ouverture de la salle de réveil ? - Le début de la surveillance de chaque patient dans cette salle ?				
		1	<b>4.</b> Un responsable (ou référent) des équipements a-t-il été nommé par le service d'anesthésie ?				
Accrédité <sup>o</sup>	MEA6b MEA7a	1	<b>5.</b> Le service biomédical participe-t-il à l'élaboration de ces procédures de vérification des DM avant utilisation ?				
Arrêté du 3/10/95	4	2	<b>6.</b> Des protocoles ont-ils été élaborés pour éviter la contamination des patients par l'intermédiaire des DM et accessoires utilisés en anesthésie ? Si oui, quelle est leur nature ?				
		1	<b>7.</b> Un responsable (ou référent) hygiène a-t-il été nommé par le service d'anesthésie ?				
Accrédité <sup>o</sup>	SPI4c	1	<b>8.</b> Les procédures générales établies par le CLIN sont-elles connues et appliquées dans le service d'anesthésie ?				
Accrédité <sup>o</sup>	SPI5a SPI8b MEA6b	1	<b>9.</b> Le CLIN de l'établissement participe-t-il à l'élaboration des procédures spécifiques liées au risque infectieux dans la pratique de l'anesthésie ?				





Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Accrédité <sup>o</sup>	MEA7a, MEAb GRH4c	1	<p><b><u>V.Organisation de la maintenance</u></b></p> <p><b>1.</b> Le centre hospitalier dispose t-il d'un service biomédical ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les missions de ce dernier sont-elles clairement définies par écrit et sont connues des services de soins (au minimum le service d'anesthésie) et des services logistiques ?</li> <li>- La définition du rôle, des compétences et des responsabilités de chaque agent du service biomédical est-elle établie et écrite (fiches de fonction et profils de poste...) ?</li> </ul>				
		1					
Arrêté du 3/10/95 Accrédité <sup>o</sup>	5 GFL2b	3	<p><b>2.</b> Pour chaque type de DM, la nature et la périodicité des opérations de maintenance est-elle déterminée ?</p> <p><i>(Inclus les opérations de maintenance devant être effectuées par les utilisateurs)</i></p>				
Arrêté du 3/10/95	5	1 1	<p><b>3.</b> La qualité et la formation des personnels affectés à la maintenance est-elle définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau (maintenance /utilisateurs) ?</li> <li>- Pour la maintenance de niveau &gt; (maintenance /biomédicaux) ?</li> </ul>				
Arrêté du 3/10/95	5	1 1	<p><b>4.</b> Les modalités de commande et de réalisation des interventions en cas de panne sont-elles définies ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une procédure écrite décrivant cette organisation existe-t-elle ?</li> </ul>				
Matériovig		1,5 0,5	<p><b>5.</b> Le centre hospitalier dispose-t-il d'un inventaire des DM tenu à jour ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous qu'elle forme est-il géré ? (Papier, informatique)</li> </ul>				
Arrêté du 3/10/95	5	1 1 0,5 0,5	<p><b>6.</b> Les opérations de maintenance, décrites ci-dessous, sur les DM sont t-elles systématiquement enregistrées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance préventive (utilisateur, biomédical interne ou externe),</li> <li>- Maintenance corrective (idem),</li> <li>- Contrôles sécurité (idem),</li> </ul> <p>Le mode et la durée d'enregistrement de ces informations sont –ils définis (Préciser) ?</p>				



Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
Arrêté du 3/10/95	7	2,5	<p><b><u>VI. Système technique et/ou procédures mises en place en cas de défaillance de l'alimentation électrique et fourniture de gaz médicaux</u></b></p> <p><b>1.</b> Des procédures écrites précisant la conduite à tenir lors d'un défaut en électricité ou gaz médicaux sur tous les sites d'anesthésie existent-elles?</p>				
Arrêté du 3/10/95 Accréditat°	7 GFL2e	1 1	<p><b>2.</b> Ces dernières sont-elles connues des utilisateurs potentiels ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des séances régulières d'entraînement et de formation, à l'usage des utilisateurs potentiels, sur ces procédures existent-elles ? (<i>Tous les semestres au minimum</i>)</li> </ul>				
Arrêté du 3/10/95	7	2	<p><b>A) Energie électrique</b></p> <p><b>1.</b> Un secours automatique au réseau EDF existe-t-il sur tous les sites où sont pratiquées des anesthésies ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser, par secteur, le type de secours en place (groupe électrogène, onduleur...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bloc central (salles d'interventions) :</li> <li>o Bloc central (salle de réveil) :</li> <li>o Salles d'accouchements :</li> <li>o Radio. (IRM) :</li> <li>o Radio. (Autres sites) :</li> </ul> </li> </ul>				
Recom. ASGAR/AFIB		1	<b>2.</b> Des essais, en charge, sont-ils effectués régulièrement sur ces dispositifs de secours en énergie électrique ?				
		0,5	<b>3.</b> Les prises secourues sont-elles clairement identifiées ?				
Arrêté du 3/10/95	7	1	<b>4.</b> Une maintenance préventive régulière est-elle effectuée sur les dispositifs de secours électrique ?				
Circulaire DGS/3A/667 bis		0,5	<p><b>B) Gaz à usage médical</b></p> <p><b>1.</b> L'établissement dispose-t-il d'une la commission locale de surveillance de la distribution de fluides médicaux (opérationnelle) ?</p>				

Références			Question	Réponse			Complément d'information / Observations
Type	Chap.	Poids attribué		Oui 100%	Partiel 66/33 %	Non 0%	
		0,5	<p><i>(Suite de la question VI.B.1)</i></p> <p>- Cette dernière a-t-elle été consultée et a-t-elle donné son avis lors de la mise en place des moyens nécessaires aux secours en fluides médicaux ?</p>				
		0,5 0,5 0,5 0,5 0,5	<p><b>2.</b> Des systèmes de surveillance continue et automatique, avec alarme en cas de défaut, sur les fluides médicaux existent-ils ?:</p> <p>- Au Bloc central (Salles d'interventions)</p> <p>- Au Bloc central (Salles de réveil)</p> <p>- Salles d'accouchements</p> <p>- Radio. (IRM)</p> <p>- Radio. (Autres sites)</p> <p>- .....</p>				
Arrêté du 3/10/95	7	0,5 0,5 0,5 0,5 0,5	<p><b>3.</b> Des systèmes de secours ont-ils été mis en place (au minimum pour l'Oxygène et le vide) :</p> <p>- Au Bloc central (Salles d'interventions)</p> <p>- Au Bloc central (Salles de réveil)</p> <p>- Salles d'accouchements</p> <p>- Radio. (IRM)</p> <p>- Radio. (Autres sites)</p> <p>- .....</p> <p>Pour chaque site préciser dans la case observation le type de secours installé → Système centralisé à basculement auto., secours manuels assuré par des bouteilles...</p>				

